A propos du rapport de Sir Gerald Portal, commissaire britannique dans l'Ou-Ganda

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **15 (1894)**

Heft 5

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-134748

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

devient pour lui une nécessité, une habitude inconsciente. C'est ce qui m'engage à dire qu'il faut travailler à abolir la traite non seulement dans l'intérêt des esclaves, mais aussi dans l'intérêt des négriers, qui souvent sont plus à plaindre que les esclaves. Lorsqu'on a parcouru l'Afrique et qu'on a eu l'occasion d'être le témoin des cruautés de la traite, on acquiert la conviction absolue que ce trafic infâme ne pourra être supprimé que par l'emploi de la force armée. On a dit qu'on ne pouvait pas lutter par la force pour la cause de l'humanité et de la civilisation en Afrique. Quelle erreur ! Souvent, j'ai lutté, les mains armées contre les négriers. J'en suis fier, car c'était là une noble lutte. Nous possédons dans les pays civilisés des policiers et des gendarmes pour tenir tête aux voleurs et aux meurtriers, pourquoi les populations africaines ne pourraient-elles pas avoir des milices armées qui puissent les protéger contre les attaques des voleurs et des meurtriers, contre les attaques de ceux que l'Alcoran appelle les pires des hommes ? »

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler ces paroles du bon sens à ceux qu'une sensiblerie mal entendue pour les négriers rend insensibles pour les souffrances de leurs victimes.

A PROPOS DU RAPPORT DE SIR GERALD PORTAL, COMMISSAIRE BRITANNIQUE DANS L'OU-GANDA.

Aux ajournements sans cesse renouvelés par lesquels le gouvernement anglais répond à toutes les questions qui lui sont posées relativement à l'Ou-Ganda, il est facile de comprendre dans quelle situation difficile l'ont placé les agissements de l'Imperial British East Africa Company, des capitaines Lugard et Williams, et des missionnaires. Les renseignements fournis par les commissaires chargés de faire l'enquête nécessaire pour fournir aux représentants du peuple anglais les lumières propres à éclairer une délibération consciencieuse, et à permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause, ne paraissent pas de nature à aplanir les difficultés. Quoique le rapport de Sir Gerald Portal fût rédigé depuis le 1er novembre 1893, et qu'il ait été imprimé en mars, et distribué aux membres du Parlement au commencement d'avril, ceux-ci n'ont pas encore pu obtenir du sous-secrétaire d'état pour les affaires étrangères qu'un jour fût fixé pour la discussion du dit rapport et des propositions qui en découlent. Dans la séance du 23 avril de la Chambre des

Communes, M. Chamberlain ayant demandé si, vu l'ajournement indéfini des débats sur l'Ou-Ganda, le gouvernement pouvait dire exactement à quelle étendue de territoire devait s'appliquer l'administration impériale, quelles étaient les intentions du ministère quant au chemin de fer et aux moyens de communication proposés par le rapport de Sir Gerald Portal, et à l'abolition du *legal status* de l'esclavage à Zanzibar, Sir E. Grey n'a répondu que par l'expression de ses regrets de ne pouvoir traiter ces différents sujets avant que fussent ouverts les débats sur l'ensemble de la question. Tout ce que M. Chamberlain a pu obteuir, c'est que dès que les affaires relatives à la question écossaise seraient terminées, Sir E. Grey fixerait une date aussi rapprochée que possible pour la discussion de celles qui se rapportent à l'Ou-Ganda.

En attendant, et comme on pouvait le prévoir, les appréciations de Sir Gerald Portal sur le rôle joué par l'Imperial British East Africa Company et ses agents ne sont pas de nature à contenter ceux-ci, aussi, dès le lendemain de la présentation de ce rapport aux Chambres anglaises, les directeurs de la Compagnie et le capitaine Lugard adressaient-ils aux journaux anglais des réclamations contre les jugements de sir Portal à leur égard. Les premiers insistent surtout sur le fait qu'en envoyant leurs expéditions dans l'Ou-Ganda ils n'ont fait qu'obéir au gouvernement du marquis de Salisbury; et que s'ils y ont dépensé la plus grande partie de l'argent des actionnaires de la Compagnie, c'était encore par obéissance au sus-dit gouvernement, obéissance qui devrait leur mériter des éloges comme à tout sujet loyal de sa gracieuse Majesté la reine d'Angleterre.

Quant au capitaine Lugard, en réponse à l'affirmation de sir Portal que les traités passés par lui avec Mouanga étaient considérés comme ayant été conclus au nom de la Reine, il rappelle que le texte du premier traité porte : « Agissant uniquement au nom de l'Imperial British East Africa Company et que ce texte a été soigneusement traduit en ki-ganda. Dans les lettres que lui écrivirent le roi et les chefs, ils s'adressent toujours au chef de la Compagnie comme à l'autorité détenteur de l'Ou-Ganda, et les dernières lettres qu'il reçut d'eux à son départ de l'Ou-Ganda sont adressées soit aux Directeurs, soit à la Reine. Il est difficile, ajoute-t-il, de faire comprendre à un indigène africain, en dialecte africain, la différence qui existe entre une Compagnie et une Charte royale avec protection britannique ; mais cette distinction a été faite autant que la chose était possible, et les deux groupes de missionnaires qui, comme le dit sir Portal, étaient les véritables chefs politiques du pays, la connaissaient fort bien; dès lors, ils ont dû l'expliquer aux Ba-Ganda ».

Nous n'en avons pas la certitude, et nous croyons plutôt que si les adhérents de Mouanga s'étaient efforcés de faire bien comprendre au roi quels étaient les vrais titres du capitaine Lugard comme agent de la Compagnie, il le leur aurait reproché comme une intrusion dans les affaires politiques dans lesquelles leur qualité de missionnaires ne leur permettait pas de s'ingérer. Le capitaine Lugard a-t-il oublié qu'un an après la signature du traité, le 5 janvier 1892, avant la guerre civile qui éclata une quinzaine de jours plus tard, il écrivait, pour persuader aux Anglais qu'il était absolument nécessaire de maintenir l'occupation de l'Ou-Ganda : « Tant par traité que par promesses verbales répétées que quoi qu'il arrive nous resterions dans le pays, l'honneur de la Compagnie et le mien, ainsi que celui de la nation britannique sont engagés. Ce peuple croit que je suis un officier tenant sa commission de la reine; il est incapable de distinguer entre le gouvernement impérial et les Compagnies à Charte, aussi me considère-t-il comme envoyé par la Reine et mes promesses ont-elles la même valeur que si elles émanaient de sa gracieuse Majesté Elle-même! »[1]

Il est facile de comprendre le double rôle joué par le capitaine Lugard; lorsqu'il y a lieu d'exercer une pression sur ses compatriotes pour leur persuader de prendre l'Ou-Ganda, il se présente comme envoyé de la Reine, quoiqu'il sache très bien qu'il n'a point reçu de commission à cet effet; puis, lorsqu'il s'agit de se disculper d'avoir conclu un traité au nom de la Reine, « mais non, » dit-il, « vous voyez bien que le texte porte seulement: au nom de la Compagnie »; et pourtant il s'était vanté d'avoir fait des promesses que ses auditeurs considéraient comme émanées de sa gracieuse Majesté Elle-même! Comment ne comprend-il pas l'abus de confiance commis par lui lorsque, profitant de l'ignorance des Ba-Ganda, il leur a laissé croire qu'il tenait sa commission de la reine, lui dont le ministre de la guerre et le duc de Cambridge disaient qu'ils ne pouvaient accepter aucune responsabilité pour les actes commis par cet officier aussi longtemps qu'il était au service de l'Imperial British East Africa Company. Et c'est à l'abus de confiance par lequel a été obtenu le susdit traité que le gouvernement anglais et son commissaire en appellent pour justifier l'annexion de l'Ou-Ganda aux possessions anglaises dans l'Afrique orientale!

Comme nous l'avons déjà dit, à quoi bon envoyer Sir Gerald Portal dans l'Ou-Ganda si, déjà avant son voyage, le gouvernement avait l'intention de prendre ce territoire sous son protectorat, et si ce voyage

[1] Voy. Church Missionary Intelligencer, November 1892, p. 829.

n'avait pour but que de préparer l'opinion publique libérale, systématiquement opposée aux annexions, à un nouvel agrandissement de l'empire britannique? Il est d'autant plus naturel de se poser cette question que, contrairement à ce dont le marquis de Salisbury avait pris l'engagement en juin 1892, que justice serait rendue aux victimes des procédés des capitaines Lugard et Williams après une enquête sérieuse, les rapports de Sir Gerald Portal ne renferment pas un mot sur cette enquête; de plus, les représentants du peuple anglais sont tenus dans l'ignorance la plus absolue sur ce que le gouvernement actuel se propose de faire pour tenir les engagements pris par son prédécesseur.

Quant aux conclusions du rapport du Commissaire britannique sur l'administration du territoire ajouté aux possessions anglaises, le voici en trois mots : 1° Nomination d'un commissaire anglais avec 13 officiers anglais et 500 soldats soudanais; 2° Nomination d'un commissaire anglais au Kikouyou avec 4 officiers anglais; 3° Construction d'un chemin de fer jusqu'au Kikouyou et éventuellement jusqu'au Victoria-Nyanza.

Le rapport de Sir Gerald Portal a encore valu au *Standard* une lettre du Rev. P. Ashe, ancien missionnaire anglican dans l'Ou-Ganda, qui, rentré en Angleterre et devenu secrétaire, dans son pays d'origine, de la mission de l'Ou-Ganda, a cru devoir fournir à l'*Agence Reuter* les renseignements suivants sur le rôle joué par lui auprès de Mouanga, avant l'arrivée de Sir Gerald Portal dans l'Ou-Ganda. Le capitaine Lugard nous a appris[1] la valeur que les Ba-Ganda attachent à un contrat par écrit; « ils estiment, » dit-il, « qu'aucune parole ne lie définitivement aussi longtemps qu'un traité n'a pas été mis par écrit. La prévoyance et la perspicacité des natifs au sujet des conséquences qui peuvent en résulter pour l'avenir est aussi pénétrante que le serait celle des Européens. » Il a exposé, au long, à sa Compagnie, les procédés qu'il avait mis en usage pour arracher à Mouanga, sa signature au bas du traité du 26 décembre 1890, procédés qui n'avaient eu d'autre effet sur l'esprit du roi que de lui inspirer des doutes incurables sur la qualité du personnage qui en avait agi avec lui comme nous l'avons vu ; aussi, lors de l'arrivée du capitaine Macdonald, le roi saisit-il la première occasion pour chercher à savoir si, oui ou non, le capitaine Lugard était l'envoyé du gouvernement britannique.

[1] Voy. *Proceedings of the R. G. Society*, 1893. N° 1, et *Afrique* XIVe année 1893, p. 55-56.

Sir Gerald Portal ayant prudemment passé cet incident sous silence, le Rev. Ashe, qui avait joué un rôle dans cette occasion, n'a pu s'empêcher de revendiquer la part qu'il estime devoir lui revenir dans les négociations qui auront contribué à faire passer l'Ou-Ganda de la souveraineté de Mouanga sous celle de la Grande-Bretagne. Il croit sans doute en retirer grand honneur; quand nos lecteurs l'auront lu, nous croyons qu'ils lui voueront toute autre chose que leur estime. Mais laissons parler M. Ashe lui-même : « Le rapport de Sir Gerald Portal », dit-il, « constate que le roi, les chefs et les gens de l'Ou-Ganda avaient l'impression que les garanties et les traités de l'Imperial British East Africa Company possédaient la même valeur que s'ils eussent été accordés par le gouvernement de S. M.; Sir Gerald, toutefois, ne dit pas comment cette impression avait été produite, et sur ce point, j'ai des preuves importantes à fournir. Peu après l'arrivée du Capitaine Macdonald envoyé par le gouvernement actuel pour faire l'enquête au sujet des hostilités qui avaient éclaté dans l'Ou-Ganda entre les factions religieuses, le roi Mouanga nourrissait de grandes appréhensions au sujet de la mission dont cet officier était chargé. Il craignait que l'envoyé anglais ne vînt venger sur lui le meurtre de l'évêque Hannington. Ce fut dans ces circonstances que le Commissaire britannique se présenta officiellement au roi, après avoir invité à assister à sa visite le représentant de la Compagnie, le supérieur de la mission romaine, M. Wolff, correspondant d'un journal allemand, et moi-même. Il m'échut en partage de servir d'interprète entre le capitaine Macdonald et le roi. Le but du capitaine était d'expliquer au roi le motif de sa venue et de dissiper les terreurs qui obsédaient son esprit. Après que le capitaine Macdonald eut expliqué sa position, le roi lui demanda, par mon entremise, si *la Compagnie avait été envoyée par le gouvernement anglais, en d'autres termes, si ses employés étaient réellement des agents autorisés du gouvernement.* Quiconque connaît l'histoire des relations politiques entre l'Ou-Ganda et Zanzibar depuis les jours de Mtésa comprendra le vrai sens de la question de Mouanga. Je rappelle les troubles produits par les missionnaires, lorsqu'ils remirent au roi Mtésa les lettres signées par lord Salisbury, et les communications ultérieures avec le consulat à Zanzibar.

« *La question était extrêmement embarrassante, compliquée, et il était difficile d'y répondre. Si le capitaine Macdonald eût dit que la Compagnie n'était pas autorisée et qu'elle n'avait pas le droit de faire des traités, que devenait la Charte? Si, d'autre part, elle était autorisée et qu'elle eût le droit de faire des traités, l'affirmation du capitaine Macdonald aurait rendu*

la responsabilité du gouvernement pleine et entière. Après avoir pesé la question de Mouanga, le capitaine Macdonald me chargea de dire au roi : *la Compagnie a été envoyée par le gouvernement : c'est-à-dire, elle a été autorisée par le gouvernement.* Je le fis d'une manière si explicite et si claire, que l'impression produite par les officiers de la Compagnie a été rendue parfaite *par moi comme interprète du capitaine Macdonald affirmant que ce que faisait la Compagnie avait la sanction et l'autorisation du gouvernement britannique !* »

Nous comprenons tout ce qu'avait de délicat la position du Rev. Ashe, placé entre son devoir d'interprète au service du commissaire britannique, et sa conscience qui devait lui interdire la moindre altération de la vérité. Mais nous avons de la peine à comprendre comment, après le désaveu infligé à la Chambre des Communes au capitaine Lugard, sans commission de la reine, un missionnaire anglican peut tenir à honneur de rappeler que c'est à une contre-vérité de sa part qu'est due l'impression des Ba-Ganda sur laquelle se fondent les partisans de l'extension de l'influence anglaise pour annexer à l'empire britannique les états d'un souverain indépendant qui n'a eu qu'un tort, celui d'ajouter foi aux paroles d'un officier anglais interprétées par un agent complaisant des missions anglicanes. Le rédacteur du *Church Missionary Intelligencer* nous a accusé d'avoir fait un faux rapport sur les évènements de l'Ou-Ganda. Depuis six mois nous attendons sa réponse à notre question : « En quoi les rapports que nous avons cités se sont-ils écartés de la vérité ? » Il s'empressera, nous n'en doutons pas, de reproduire les affirmations du Rev. Ashe ; nous l'en remercions d'avance, car elles prouvent que rien de ce que nous avions cité jusqu'à présent n'approche de la désinvolture avec laquelle un missionnaire anglican, a osé, le sachant et le voulant, surprendre la bonne foi d'un souverain indigène, pour la plus grande gloire de l'empire britannique.

BIBLIOGRAPHIE [1]

Félix Dubois. LA VIE AU CONTINENT NOIR. Paris (J. Hetzel), 1894, gr. in-8°, 301 p. ill., fr. 7. — L'occasion à laquelle nous devons ce volume a été le dernier voyage du capitaine Brosselard-Faidherbe vers le Haut-Niger, aux confins du Soudan français. M. Félix Dubois, publiciste, et

[1] On peut se procurer à la librairie Georg & C°, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans l'*Afrique explorée et civilisée.*